

MAYA

n°40 Septembre 2021

ZINE

Périodique semestriel
de Miel Maya Honing asbl

PORTRAITS D'ENTREPRISES APICOLES
EN AFRIQUE PP. 3-17



WEBINAIRE LE 28/09/2021
Recherche-action sur différents
modèles de ruches P.26

WEBINAIRE LE 28/11/2021
Journée Nord-Sud P.27

ÉDITORIAL

Le monde de l'entreprise et celui de la coopération au développement sont-ils incompatibles ? L'économie sociale et, plus particulièrement, le commerce équitable montrent qu'un dialogue constructif est possible. Ce Mayazine va vous faire découvrir quatre entrepreneurs.euses qui, en-dehors des chemins battus, ont développé une approche originale sur la manière d'entreprendre en Afrique dans le domaine de l'apiculture. Après avoir voyagé de l'Angola à Madagascar, en passant par la

Guinée et le Congo, nous vous partagerons ensuite nos réflexions sur l'empreinte écologique du miel. L'éruption du volcan Nyiragongo, près de Goma, au Kivu (RDC) retient toute notre attention. Quatre cents apiculteurs ont perdu leurs ruches et ont besoin de notre soutien pour maintenir leur activité apicole : réussir la prochaine saison est, pour eux, un défi autant qu'une nécessité !

Réservez déjà dans votre agenda les dates de ces **deux webinaires** :

celui du mardi **28 septembre**, consacré à la recherche-action sur les différents modèles de ruches en Afrique, et celui du dimanche **28 novembre**, consacré à la reine, qui poursuit la réflexion entamée lors de notre Journée Nord-Sud de 2020 sur l'apiculture durable. Pour vous inscrire à ces webinaires, rendez-vous sur www.maya.be ou sur www.asaali.net !

Benoît Olivier



Miel Maya Honing asbl est une organisation non gouvernementale (ONG) agréée.

Ses activités comprennent un volet « Sud » et un volet « Nord » :

- Le volet « Sud » comprend des projets de développement, situés en Bolivie, au Cameroun, au Rwanda et en République Démocratique du Congo ;
- Le volet « Nord » concerne le travail d'information et de mobilisation en Belgique, sur deux thèmes : celui du commerce équitable (via des projets pédagogiques dans des écoles primaires et la participation à la campagne « Communes du Commerce Équitable ») et celui des

enjeux communs à l'apiculture, dans les pays du Nord et du Sud.

Miel Maya Honing asbl est financée par des subsides, par les dons des particuliers et par des recettes diverses. Les principaux subsides proviennent de la Coopération belge au développement, de la Région wallonne (via le dispositif d'aide à l'emploi APE et le Fonds Maribel Social), de l'opération 11.11.11 et de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

SOMMAIRE :

Angola Network	pp. 3-5
ApiCongo	pp. 6-9
Ilanga Nature (Madagascar)	pp. 10-13
Les Cueilleuses de miel (Guinée)	pp. 14-17
Les ODD selon Apimondia	pp. 18-20
L'empreinte écologique du miel	pp. 21-23
Eruption du volcan Nyiragongo	pp. 24-25
Liège participe à la CDCE	p. 25
Webinaire sur la recherche-action	p. 26
5 ^e Journée Nord-Sud, sur le thème de la reine	p. 27

Miel Maya Honing asbl

Rue Sainte-Walburge 207 - B-4000 Liège (siège social)
T. 04 380 06 18
info@maya.be - www.maya.be

Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 40 € par an (versé en une ou plusieurs fois).
Compte bancaire : IBAN : BE25 0689 0283 3082, BIC : GKCCBEBB

L'avantage fiscal ne dépend pas des revenus et est identique pour tous les donateurs. Il consiste en une réduction d'impôt de 45% sur le montant donné.

Colophon

Secrétaire de rédaction : Benoît Olivier.
Ont contribué à ce numéro, outre les auteurs des articles : Eliza Renzoni, Dirk Wils.

Crédit photographique : tous droits réservés pour Miel Maya Honing asbl.
Auteurs des photos : Olivier Badibanga, Elsa Demoulin, Claire Deprez, Delphin Musafiri, Ilanga Nature, Virginie Pierre, Max Vincente.

Couverture : Ruche tronc placée dans un eucalyptus, Angola.

Conception : www.synthese.be

Le Mayazine veut être attentif à la question du genre : nous n'oublions pas les nombreuses femmes qui participent à l'apiculture, même si nous écrivons « les apiculteurs » et non « les apicultrices ».

Périodique édité avec le soutien de la Coopération belge au développement. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Etat belge et n'engagent pas celui-ci.

Imprimé par AZ Print sur papier recyclé.

ANGOLA NETWORK : POINTS DE VUE ET ANALYSES D'UN ENTREPRENEUR.

Sur le haut plateau central de l'Angola, dans la province de Huambo, Max Vicente, apiculteur, entrepreneur, docteur en zootechnie, enseignant à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université publique, nous présente son entreprise apicole – Angola Network - et analyse la situation du secteur apicole de son pays.

Entretien avec Max Vicente (propos recueillis par Guy Massart)



Une chaîne de production apicole incomplète

Max Vicente est Angolais. Il vit et travaille dans la partie centrale de l'Angola, à Huambo, ancienne Nova Lisboa. Max est docteur en Zootechnie de l'université de São Paulo au Brésil, spécialisé dans le domaine de l'apiculture. Il enseigne à la faculté de médecine vétérinaire de l'université publique José Eduardo Dos Santos de Huambo.

Max a créé avec deux associés l'entreprise Angola Network, active dans l'élevage. Pour le moment, l'entreprise se consacre principalement à l'apiculture. Angola Network est

détentrice de la marque « Maxmel », nom sous lequel l'entreprise commercialise du miel dont une partie est produite par ses soins dans sa ferme de 29 hectares (environ 2 tonnes par année). Le reste est acheté aux apiculteurs de la région (environ 2 tonnes supplémentaires par année).

12 travailleurs permanents et 18 temporaires sont employés sur la ferme. Ces employés sont occupés au conditionnement du miel, à l'entretien et à la gestion des ruches et aux plantations mellifères (tournesol, eucalyptus, fruitiers, principalement

des agrumes). Angola Network a un contrat avec une chaîne de supermarchés disséminés dans le pays, qui distribue le Maxmel. L'année passée, Angola Network a fourni 4 tonnes de miel à ce client.



Quand je demande à Max ce qui l'a amené à se consacrer à l'apiculture, la réponse fuse : « parce que j'adore le miel » ! Il voit en Angola un potentiel apicole immense. Toutefois, l'apiculture, et l'environnement en général, sont lourdement impactés par les incendies fréquents qui se déclenchent pendant la période sèche, de septembre à décembre. Max pense que l'apiculture peut convaincre les ruraux à contrôler ces feux.

Ces feux sont allumés pour ouvrir de nouveaux champs de culture mais aussi pour produire du charbon de bois, ouvrir des chemins dans la brousse, ou simplement par négligence. Ils échappent au contrôle de ceux qui les boutent et ravagent. Max défend auprès des communautés rurales l'intérêt d'éviter les feux, de conserver la forêt et d'en tirer un revenu régulier et durable grâce à l'apiculture. En 2020, la ferme a été ravagée par un feu qui a détruit près de 70% des ruches.

Approximativement, la moitié du miel conditionné par Angola Network est acquise auprès de producteurs, ou de coopératives de producteurs, dans les communautés environnantes. L'entreprise accompagne les apiculteurs locaux, les forme, recommande les mesures

de manipulation hygiénique. Elle accompagne également les artisans menuisiers locaux dans la fabrication de ruches de type Langstroth.

Dans les ruchers de la ferme, outre des Langstroth, on trouve majoritairement des ruches « traditionnelles », rondes, faites d'écorce ou de troncs évidés et coupés sur la longueur (voir la photo de couverture). Ces ruches sont préférées aux Langstroth par les communautés locales car elles sont moins chères à réaliser et plus faciles à exploiter. Mais la récolte dans les ruches traditionnelles résulte dans la mort ou la désertion de la colonie, insiste Max.

Ces grandes ruches permettent de bonnes récoltes (25 à 30 kilos brut), ce qui donne, une fois les rayons pressés, au moins 14 kilos de miel. Pour peu que l'on prenne la précaution de ne pas presser des cadres couverts de couvain, le miel obtenu est naturellement identique à celui obtenu dans les Langstroth. Quant aux Langstroth, ruches que Max tente de promouvoir, elles produisent plus par an dans la mesure où il est possible d'y réaliser deux, voire trois récoltes l'année. La grande miellée permet de récolter une quinzaine de kilos par ruche. De plus, la colonie est

préservée, elle survit aux récoltes.

Max souligne qu'il perd plus de miel dans le processus de pressage appliqué aux rayons des ruches troncs, tandis que la centrifugation appliquée aux cadres de hausse permet de récupérer plus de miel, au prix d'un matériel plus conséquent : table de désoperculation, extracteur... Max souhaite, bien sûr, pouvoir gaufrer ses cadres de hausse : intrant d'une apiculture dite « moderne », difficile à obtenir.

Pour Max, ce travail avec les apiculteurs des communautés ou coopératives apicoles est difficile. Angola Network établit des contrats avec les communautés, offre des services d'accompagnement et convient d'un prix de rachat des cadres remplis de miel, achetés bruts. Il déplore que souvent ces contrats ne sont pas respectés. Les apiculteurs acceptent de vendre à des ambulants qui offrent un prix plus élevé mais n'ont pas fourni de services de formation et d'accompagnement.

L'entreprise perd, de fait, son investissement initial. Ce qui fait dire à Max : « *L'entreprise fait le lit de ces acheteurs, et eux se couchent dedans* ». En outre, les apiculteurs ruraux refusent souvent de vendre toute leur production à Angola Network. Ils en commercialisent une partie sur les marchés locaux à des consommateurs moins exigeants en termes de qualité et/ou d'emballage, ou alors sur les bords des routes. Pour ces apiculteurs ruraux, il est important de pouvoir mobiliser du cash tout au long de l'année, pour faire face aux dépenses quotidiennes à la maison plus ou moins prévisibles. Ce que ne permet pas l'arrangement conclu avec Max.

La vente de miel en direct est une source de liquidités, avec beaucoup de flexibilité ; les apiculteurs préfèrent diversifier leurs marchés, qui ont des temporalités différentes. Ces ventes « le long de la route » sont faites par les femmes de la maison, ou des enfants, en tout cas par de la main d'œuvre familiale. Max voudrait convaincre ces apiculteurs de lui vendre toute leur production, ce qui leur éviterait de devoir mobiliser



leurs enfants à cette tâche et de leur faire manquer l'école, dit-il. Manifestement, les rationalités se croisent et ne se rencontrent pas toujours. C'est que le modèle d'apiculture « moderne » proposé par Max implique des options techniques mais aussi économiques, qui ne semblent pas aller dans la direction des aspirations des producteurs ruraux.

Du point de vue de Max Vicente, les principaux obstacles au développement de l'apiculture en Angola sont : l'incomplétude de la chaîne de production apicole et de la disponibilité des inputs; les résistances des apiculteurs ruraux dans la transition vers une apiculture « moderne », ces producteurs ayant leur propre logique, en consonance avec leurs circonstances et intérêts; l'absence d'actions concrètes de soutien à l'apiculture; et les difficultés d'accès au crédit.

Ne pas disposer d'une chaîne de production apicole complète est une difficulté très handicapante pour l'entrepreneur. Par exemple, seule une unité de transformation des produits de la ruche dispose de l'équipement nécessaire au gaufrage des cires. Pour le moment, Angola Network n'exploite aucunement la cire qu'elle récupère. Elle est simplement jetée. « Il nous manque les inputs de base. Par exemple, nous devons importer les bocaux de verre depuis le Portugal ou l'Afrique du Sud et cela a des coûts : le transport, la douane. » « Nous n'avons pas en Angola d'industrie qui produit de l'inox ».

Max Vicente ajoute : « Nous avons des connaissances, des gens formés en apiculture; le know how, nous l'avons, nous formons des étudiants, des membres des communautés. Le problème, ce sont les politiques. » « Nous avons besoin d'aide pour faire la transition de l'apiculture traditionnelle vers la moderne. Avec l'apiculture traditionnelle, on n'arrive pas à produire du pollen, de la gelée royale, la propolis... »

Selon Max, le gouvernement a des plans ambitieux pour l'apiculture comme politique de réduction de la pauvreté mais les actions ne suivent pas toujours. Il s'agit d'avoir un cadre politique vraiment favorable.



Par exemple, sur la possibilité d'exporter : « les premières démarches ont été entreprises pour obtenir la licence d'exportation vers l'UE mais la pandémie a ralenti le processus. Pour être certifié, il faut respecter des protocoles, cela requiert des investissements. Ils ne viennent pas. »

L'accessibilité au crédit est un autre obstacle au développement de l'apiculture : les taux d'intérêt sont élevés et « il faut fournir une garantie : or la garantie de l'Etat n'est plus acceptée par les banques, elle ne suffit pas, il vous faut hypothéquer votre maison privée par exemple ! »

Après quasiment sept ans d'existence, Angola Network est aujourd'hui un acteur reconnu dans le secteur apicole angolais, un acteur qui s'en tire économiquement, avec « des difficultés ». Cette discussion avec Max Vicente, un des trois propriétaires de l'entreprise, nous a permis de mettre en perspective quelques défis centraux des pratiques apicoles contemporaines en Angola.

L'Angola est un pays d'Afrique Australe, bordé au Nord par la République Démocratique du Congo, à l'est par la Zambie et au sud par la Namibie. De langue officielle portugaise, l'Angola a gagné son indépendance du Portugal en 1975. L'entreprise de Max Vicente avec lequel nous nous sommes entretenus s'appelle Angola Networks. Elle est installée à Huambo et se trouve au cœur du pays, sur le « Planalto Central de Angola », un plateau qui se caractérise par son altitude de plus de 1500m.



RENCONTRE AVEC OLIVIER BADIBANGA, D'APICONGO (RDC)

Olivier Badibanga¹ est ingénieur agrovétérinaire. Il a suivi sa formation à l'Université Loyola du Congo. Dans son travail de recherche, il a inventorié les insectes prédateurs qui dérangent les abeilles dans les ruches. Une fois diplômé, il a continué à travailler sur ce sujet car il voulait trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les apiculteurs. Cet article est le résultat d'une interview réalisée par vidéoconférence.

Patrice Le Rouzic et Olivier Mangeleer

LES APICULTEURS ont peu de connaissances sur les insectes prédateurs comme, par exemple, la fausse teigne. Ils ne savent pas l'identifier et ne comprennent pas ce qu'elle fait dans la ruche. Olivier les a aidés à mieux comprendre cette menace et à mettre en place des solutions. La collaboration s'est ensuite poursuivie sous forme d'accompagnement technique, puis se sont ajoutés l'achat et la vente du miel. C'est à partir de là qu'est venue l'idée de travailler avec un plus grand nombre d'apiculteurs et de créer une entreprise apicole, APICONGO SARLU.

APICONGO travaille sur fonds propres. Comme le souligne Olivier Badibanga, «*Nous n'avons pas de soutien, il n'y a pas de grande organisation derrière nous, qui appuie Apicongo*». Pour réaliser ses objectifs, APICONGO n'exclut pas l'idée d'une collaboration avec des partenaires financiers ou toute autre collaboration visant à faire évoluer l'apiculture en RDC.



Placement d'un dispositif pour repousser les fourmis.

¹ Olivier Badibanga a participé à la table ronde du webinaire sur l'apiculture durable, en novembre 2020 (voir le compte-rendu de cette table ronde dans le Mayazine n°39).



Séance de sensibilisation de jeunes élèves.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CETTE ENTREPRISE APICOLE ?

Produire et commercialiser les produits et sous-produits de la ruche.

Apicongo est une entreprise : elle fait du business à partir de l'apiculture. Elle travaille en proximité avec les apiculteurs pour garantir la production, le conditionnement et la qualité du miel. Olivier Badibanga nous explique : « Nous les accompagnons pour qu'ils produisent un miel de qualité, parce qu'il y a un besoin sur la qualité. Nous sommes proches d'eux : l'idée, c'est de travailler ensemble. Des fois, il peut y avoir des soucis sur la manière de filtrer le miel. Nous répondons à ces préoccupations, ensemble, avec eux, pour aboutir à un miel qui soit vraiment de bonne qualité et qui sera accepté par le client ».

En RDC, il y a deux périodes de production de miel, la petite miellée au mois de mars et la grande miellée, de juillet jusqu'au mois d'août. La production moyenne de miel par ruche varie de 10 à 12 kilos dans l'année. L'apiculteur débutant démarre avec deux ruches, les apiculteurs les plus expérimentés peuvent atteindre 100 ruches (type de ruche : « La Grande »). Il y a donc tout un processus de professionna-

lisation de l'apiculture qui se met en route. Le prix d'achat du miel est défini après une discussion entre Apicongo et les apiculteurs : « il faut que les apiculteurs s'y retrouvent, et moi aussi ».

Assurer la formation des apiculteurs.

Apicongo travaille avec des apiculteurs déjà formés mais aussi avec des personnes, des groupes, des organisations qui désirent se former à une apiculture durable. Les formations proposées abordent par exemple la gestion raisonnée des prédateurs et l'aménagement apicole profitable à l'écosystème (c'est-à-dire à l'homme, à l'abeille et au milieu).

Un exemple concret est celui des fourmis : elles provoquent beaucoup de désertion dans les ruches. Apicongo et les apiculteurs ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un dispositif local pour repousser les fourmis, constitué d'un support avec, à la base, un mélange de citron et de piment. Grâce à ce dispositif, les apiculteurs cesseront de brûler les fourmis ou d'appliquer, au pied des ruches, des huiles de moteur usées, « le SAE40 ».

Un autre exemple est celui de l'aménagement des sites apicoles. L'apiculture ne donne pas tout de suite une production de miel à récolter, cela peut prendre six mois ou plus. Apicongo apprend aux apiculteurs à mettre en place des cultures bénéfiques à la fois à l'homme mais aussi à l'abeille, par exemple, le niébé¹, et qui peuvent être exploitées plus rapidement.

Encadrer au respect de l'environnement par l'élevage de l'abeille et l'agroforesterie.

En RDC, on ne pratique pas souvent la transhumance. Sur les plateaux des Batéké, au nord-est de Kinshasa, on trouve des acacias, des eucalyptus, des safoutiers, des goyaviers et bien d'autres arbres sur lesquels les abeilles vont butiner. La floraison de l'acacia est limitée dans le temps. Les apiculteurs sont sensibilisés à aménager le milieu apicole et à planter d'autres essences intéressantes de façon à obtenir une floraison tout au long de l'année. Cela crée une sorte de biodiversité. Les apiculteurs, comme nous l'explique Olivier Badibanga, participent à la plantation et font du reboisement : « C'est le résultat de notre travail de sensibilisation.

¹ Niébé : espèce de plantes de la famille des Fabaceae et du genre Vigna originaire d'Afrique tropicale, dont plusieurs sous-espèces sont cultivées comme plantes alimentaires pour leurs graines, proches des haricots, ou pour leurs gousses. Il a été aussi appelé haricot à l'œil noir. (Wikipédia)

Les apiculteurs doivent comprendre que les plantes mellifères sont bénéfiques pour eux parce que les abeilles vont butiner dessus et qu'elles vont ainsi produire de bonnes quantités de miel. S'il n'y a pas ces essences, il n'y aura pas de miel. Aujourd'hui, les apiculteurs prennent des initiatives par eux-mêmes, organisent des pépinières et reboisent avec des arbres qui sont mellifères ».

Sensibiliser au respect de l'environnement et à la protection de la nature.

Apicongo organise des actions de sensibilisation auprès des écoles pour aider à la compréhension du métier d'apiculteur, de l'importance de l'abeille et de l'arbre pour l'environnement. Elle communique sur les valeurs liées à l'abeille : l'écoute, l'entraide, la communication, le travail et des valeurs collectives comme l'union, la fraternité et la protection, valeurs qui amènent à vivre en cohésion en société. «*Aujourd'hui, lorsqu'il y a des conflits au niveau de la société,*

l'abeille peut constituer un modèle, un exemple pour certaines personnes qui sont en difficulté. Nous informons les jeunes et les sensibilisons en leur montrant que l'abeille peut vivre en union. » Cette communication a pour but de montrer qu'on peut vivre ensemble sans être pour autant en difficulté les uns avec les autres.

Accompagner au développement par la vente des produits de la ruche.

En RDC, la femme n'est pas bien représentée dans l'apiculture. C'est dans ce contexte qu'Apicongo a mis au point un programme dénommé « la reine femme », dont le but est de montrer le rôle de la femme dans l'apiculture et d'inciter des vocations apicoles, voire de l'entrepreneuriat, auprès d'autres femmes, en leur proposant une formation sur la transformation du miel. Par exemple, Apicongo aide à vendre le miel en l'intégrant dans des jus de fruits, comme le jus de gingembre ou de baobab à base de miel.

Mener des recherches pour développer l'apiculture en République Démocratique du Congo.

Olivier Badibanga confie : «*Comment trouver d'autres solutions, à partir de ressources disponibles, comme le bambou, au lieu de toujours recourir au bois, ce qui provoque la déforestation.* » Dans la province du Sankuru, Apicongo a testé une ruche en bambou : «*Ça a très bien fonctionné ; au départ, on a eu des soucis parce qu'il fallait trouver des bambous déjà matures et bien séchés, sans eau à l'intérieur. Quelqu'un nous a fabriqué une très belle ruche en bambou, qui a été utilisée par des apiculteurs dans le Sankuru : les abeilles l'ont bien acceptée et elles ont produit du miel. C'était en moindre quantité, par rapport à nos récoltes précédentes : peut-être que d'autres facteurs ont influencé la récolte.* ».



COMMENT APICONGO VOIT-IL L'AVENIR ?

Olivier veut organiser la filière du miel de façon à la stabiliser ; il souligne qu'il manque beaucoup d'éléments pour amener les apiculteurs congolais à produire de grandes quantités de miel. Les apiculteurs doivent pouvoir trouver facilement auprès d'Apicongo les solutions à leurs problèmes, pour que le miel soit produit et commercialisé sans rupture. Apicongo bénéficiera à son tour du résultat des activités des apiculteurs. Ce modèle pourra ensuite être dupliqué dans d'autres milieux qui pratiquent l'apiculture.

Apicongo souhaite également créer un centre de formation et d'approvisionnement pour les apiculteurs

congolais et poursuivre la recherche dans le domaine de l'apiculture, en collaboration avec des organisations habilitées.

Exporter un jour du miel « Made in RDC »?

« C'est vraiment ça l'idée, arriver à exporter. Mais, pour le moment, le miel local est produit en petite quantité et fait face à la concurrence de miels étrangers. On veut arriver à de grandes productions, vu que notre pays possède des possibilités énormes pour cette activité. Ce qui est produit aujourd'hui est insignifiant par rapport à l'étendue

nationale. D'autres pays qui n'ont pas le même potentiel arrivent quand même à faire de belles productions ». Avant d'exporter, il faut donc réussir à faire de grandes productions en rapport avec le réel potentiel de la RDC, puis trouver un circuit qui permette de vendre ce miel à l'étranger.

En conclusion, que représente l'apiculture pour Olivier Badibanga?

« L'apiculture, pour moi, c'est une passion, ici et maintenant : au-delà du business, elle nous montre que nous pouvons faire mieux pour protéger notre environnement ».



Deux apicultrices volontaires suivent une formation au piégeage de colonie.

QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS DES APICULTEURS AUJOURD'HUI, EN RDC ?

« Les difficultés concernent surtout la sécurité foncière. Dans certaines associations, des apiculteurs sont chassés parce qu'ils ont placé leurs ruches chez un concessionnaire qui trouve intérêt, maintenant, à couper les arbres et à faire du makala (charbon de bois). Ces apiculteurs ne savent plus où

mettre leurs ruches : cela provoque beaucoup d'abandons car il n'est pas facile de trouver des endroits adéquats pour les placer. C'est un problème récurrent au Kongo central et, maintenant aussi, sur les plateaux des Batéké : beaucoup de terres ont été achetées par des Congolais fortunés, pour

y réaliser d'autres activités que l'apiculture, comme le makala, ou des cultures de rente. Le phénomène du déboisement, lié à des activités de carbonisation (la fabrication du makala, comme source d'énergie) représente un gros problème, un réel blocage pour l'activité apicole en RDC ».

ILANGA NATURE

L'île de Madagascar présente une biodiversité remarquable, avec de nombreuses espèces endémiques : un paradis pour les abeilles ! Elle a été, pendant longtemps, un grand producteur et exportateur de miel : si cette époque est révolue, elle a marqué la mémoire collective. Depuis une bonne dizaine d'années, divers projets apicoles se sont succédés sur la « Grande île », dont nous avons eu connaissance de manière indirecte. On sentait un frémissement, certainement tout cela allait aboutir, mais quand et sous quelle forme ?

Benoît Olivier et Chloé Mathy



Rencontre avec Olivier Laurent, fondateur d'Ilanga Nature.

En novembre 2019 – c'était dans le monde d'avant la pandémie ! -, Olivier Laurent nous a rendu visite au stand que nous tenions à l'événement Bee Attitudes organisé par le CARI,¹ pour savoir si une collaboration serait possible. Nous venions tout juste de lancer notre coffret *Miels du Monde*, composé de miels originaires d'Argentine, de Belgique et du Mexique.² Notre projet, pour la seconde édition de ce coffret, était d'y intégrer un miel africain mais, pour cela, il fallait d'abord vendre les 1.200 coffrets que nous venions de réaliser ! C'est aujourd'hui chose

faite et lorsque, début mars 2021, Ana, stagiaire chez Ilanga Nature, contacte Chloé, stagiaire chez MMH, le déclic se fait et nous rencontrons enfin Olivier Laurent.

Olivier Laurent est entrepreneur, il a cela dans le sang ! Il a commencé sa vie professionnelle quand il avait tout juste 18 ans. À 18 ans et 1 jour, l'aventure commence. Il ouvre un garage où il rénove des camions. C'est en exportant un de ceux-ci à Madagascar qu'il a un coup de cœur pour cette île et qu'il se rend compte de son potentiel. Fasciné par la flore

et la faune exceptionnelles de Madagascar, il fonde à Tarcienne (Walcourt) la société Ilanga Nature S. A. en 2017, dont il est l'actionnaire principal, et développe l'apiculture professionnelle.

Ilanga Nature vend aujourd'hui toutes sortes de produits venant de Madagascar comme de la confiture, du miel, des épices, de la vanille. Son activité dans le domaine du miel a débuté il y a un peu plus de trois ans seulement, lorsqu'Olivier Laurent prend conscience du rôle néfaste que la production de charbon de bois - une activité importante pour la population

¹ Le miel d'Eucalyptus d'Ilanga Nature a obtenu la médaille d'argent au Concours des Miels d'ici et d'ailleurs organisé par le Cari en 2019 ; voir l'article d'Agnès Fayet consacré à Ilanga Nature dans *Abeilles & Cie*, n°193.

² Voir notre Mayazine n°36, qui comprend un dossier sur les miels de ce coffret.

malgache - joue dans la déforestation.¹ D'après Global Forest Watch, en 2017, Madagascar se classe 4ème pays en terme de déforestation avec 510 000 hectares détruits en une année.

En devenant apiculteurs, les paysans mettront fin à cette activité et deviendront protecteurs de la forêt, tout en étant rémunérés : selon Olivier Laurent, l'apiculture rapporte dix fois plus

que la production de charbon de bois. De plus, Madagascar bénéficie d'une biodiversité unique au monde, ce qui lui donne l'opportunité de faire de très bons produits.

Responsabiliser et contractualiser

llanga Nature veut sensibiliser mais aussi responsabiliser les apiculteurs malgaches. En premier lieu, des règles sont fixées : llanga reste propriétaire des ruches mises à disposition des apiculteurs.² Ces ruches - des Dadant - sont fabriquées par des menuisiers locaux. Les apiculteurs sont sous contrat : il leur est conseillé de vendre à llanga le miel récolté à partir de ces ruches, ils ne peuvent pas vendre leur miel à d'autres acheteurs. En contrepartie, le contrat stipule qu'llanga Nature garantit aux producteurs que leur miel sera acheté, même si la demande fluctue. Il est déjà arrivé qu'llanga revende le miel à un prix inférieur à celui auquel il avait été acheté...

Imposer des règles et des contrats aide au bon fonctionnement de la filière et permet d'installer un climat de confiance réciproque. Par exemple, lorsque la production d'un apiculteur devient plus conséquente, llanga lui vend à crédit le matériel, les ruches etc, pour lui permettre de développer son activité. Le remboursement sera prélevé sur le paiement des prochaines récoltes.

Cohérente avec sa politique de responsabilisation, llanga ne donne jamais de matériel. D'autant plus que le matériel donné risque d'être revendu, en tout ou en partie, avec



pour résultat une production quasiment nulle, le développement des maladies et une surmortalité des abeilles.

Des techniciens sont payés par llanga afin de faire le suivi des apiculteurs et de les former. Des vétérinaires sont également engagés pour les traitements sanitaires contre les maladies de la ruche en général et contre le varroa, en recourant aux huiles essentielles autorisées par le certificateur bio. La filière est donc gérée entièrement par llanga : « Si on laisse les apiculteurs gérer la filière eux-mêmes, notamment pour le rachat ou la distribution du miel, les plus forts exploiteront les plus faibles », conclut Olivier.

L'objectif à long terme est de pouvoir, un jour, laisser les apiculteurs gérer la filière, qu'ils se l'approprient et s'organisent eux-mêmes. Mais cela prend du temps et de l'énergie, de gérer plus de 500 apiculteurs. L'idée d'Olivier Laurent est, qu'à moyen terme, llanga devienne uniquement acheteur : « Les filières qui fonctionnent sont celles avec de la discipline et de la rigueur. Nous sommes très stricts avec les apiculteurs. Pour qu'un projet comme celui-ci fonctionne, c'est un entrepreneur qui doit le lancer. Si nous donnons tout aux apiculteurs, et c'est malheureusement ce que font la plupart des grandes agences internationales de coopération, cela ne fonctionnera pas : il faut donner des responsabilités et sensibiliser. »

Une filière qui marche

Le miel est payé cher, à 3€, voire 4€ le kilo et même 5€ pour un miel d'eucalyptus récolté exclusivement dans les hauts plateaux, un miel fabuleux ! Les prix sont élevés car la demande locale est importante. Auparavant, un Mauricien achetait toute la production de miel et la faisait transiter par l'île Maurice car

une demande d'autorisation n'était pas nécessaire, il fallait juste l'attestation du vétérinaire. Les miels arrivaient en France avec 25% d'humidité et donc étaient impropres à la consommation.

llanga vérifie le taux d'humidité, souvent supérieur à 22%, en contrôlant

le processus d'extraction : le miel est extrait soit dans la miellerie de Manakara soit dans les camions d'extraction. Si l'apiculteur se trouve à moins de 30 km de Manakara, il amène ses hausses dans les salles de déshumidification et le miel est ensuite conditionné. Si les ruches sont situées plus loin, par exemple

¹ Le territoire malgache est à 20 % recouvert de forêt, ce qui représente 13 millions d'hectares. Entre 50 000 et 100 000 hectares de forêts sont détruits chaque année, ce qui pose d'importants problèmes d'érosion des sols et de perte de biodiversité. 75 % des espèces végétales d'origine ont disparu. Le système agricole traditionnel, la collecte de bois de charbon et le trafic de bois précieux sont mis en cause. (Wikipédia)

² Selon l'article du Cari, il existait 4500 ruches en 2019 ; 7000 ruches supplémentaires étaient prévues pour 2020.

à 80 km, llanga y envoie un camion muni de tout le matériel d'extraction. Le miel est payé tout de suite au producteur, en cash ou via une application mobile. Le producteur touche son revenu directement, avec un prix plus élevé, et bénéficie de toute une organisation, bien structurée. Tout bénéfique pour lui ! La qualité finale des miels est vérifiée par le Cari, par l'Institut Pasteur à Madagascar (qui réalise notamment l'analyse pollinique, sur base de ses collections) et par Anses, un laboratoire spécialisé dans la vérification des pesticides et antibiotiques.

Les investissements (mielleries, salles d'extraction mobiles, ruches etc.), pour un total de 1,5 million €, sont financés sur fonds propres tandis que la Banque Mondiale et la

Commission Européenne financent les équipements des apiculteurs, l'appui technique étant pris en charge par les agences fédérales allemande (GIZ) et suisse (Helvetas).

Le résultat est concluant, ça marche ! Les exportations de miel malgache sont passées de 10 tonnes en 2012 à 130 tonnes aujourd'hui. « Saveurs et Senteurs du Monde », créée en 2017,¹ est la seule société malgache, aujourd'hui, qui dispose de l'agrément européen pour pouvoir exporter du miel de Madagascar vers l'Union Européenne.

Un grand travail de caractérisation et différenciation des miels a été effectué : llanga Nature propose de nombreux miels d'origines florales différentes : miels de cactus (figuier



Miellerie mobile

de barbarie), de niaouli, d'eucalyptus (des hauts plateaux), de litchi, de jujubier, de caféier, de baies roses (poivre noir sucré), de mangrove.

Une distinction est également faite entre les miels toutes fleurs de forêts sèches et de forêts humides.

Au-delà du miel

L'un des buts d'llanga Nature est d'améliorer les conditions de vie des personnes vivant en milieu rural par la formation et la création d'emplois durables. Tout d'abord en payant un bon prix pour le miel : 3 € pour 1 kg de miel, c'est l'équivalent du revenu journalier moyen... ! Grâce aux revenus générés par le miel, beaucoup d'enfants vont à l'école. Ces enfants-

là, adultes, pourront mieux gérer la filière et la développer, ce sont eux l'avenir de la filière apicole.

Un des buts d'llanga Nature est également d'apporter une aide à la population, par la construction d'infrastructures (ponts, écoles, etc.) et le financement des ruches et du matériel nécessaire. Un pourcen-

tage des bénéfiques sur la vente du miel est réservé pour ces projets. Ces projets sont utiles pour la population en général mais aussi pour les apiculteurs. Par exemple, le pont qui a été construit pour traverser la rivière, lors des saisons de pluies, sert aussi aux apiculteurs lorsqu'ils doivent la traverser avec leurs ruches ou leur matériel.

Le point de vue de MMH

Olivier Laurent déteste le mot « charité », il reconnaît que sa vision du commerce équitable est un peu dure, mais juste. Le mouvement du commerce équitable est né à la fin des années 60 sur le slogan « Trade, not Aid ! ».² Il vise à (re)mettre le producteur « au centre du jeu », en lui restituant la part de la chaîne de valeur qui lui revient (paiement d'un prix juste, etc.) mais aussi en lui donnant un pouvoir de décision au sein d'une organisation qu'il contrôle. Ensemble, les producteurs organisés, peuvent améliorer leur position dans la chaîne de valeur et renforcer leur pouvoir de négociation. Ce ne sont pas des individus qui sont certifiés « équitables », mais des organisations de producteurs qui fonctionnent, dans la mesure du possible, sur un mode démocratique : le pouvoir souverain est l'assemblée

des producteurs.

Il s'agit sans doute d'une vision idéale mais elle est centrale dans le processus de certification telle qu'elle est pratiquée par le mouvement du commerce équitable, représenté par Fairtrade International et FLOCERT. Il reste donc encore beaucoup à faire pour que les apiculteurs qui fournissent llanga Nature puissent obtenir cette certification, le pouvoir de décision étant, aujourd'hui, entièrement dans les mains d'Olivier Laurent et de sa fille Laura. Un pas très important a déjà été fait en responsabilisant les producteurs et en organisant la filière, conditions indispensables au bon fonctionnement d'une organisation. Dans certaines régions, il existe déjà des groupes d'apiculteurs organisés, mais ils restent minoritaires.

Nous en avons parlé ouvertement, lors de notre rencontre, et avons envisagé ensemble une collaboration pour définir et accompagner une trajectoire amenant à l'autonomisation des apiculteurs. Comme le dit Olivier ci-dessus, l'avenir d'llanga est sans doute de jouer le rôle d'acheteur. Construire une organisation de 500 apiculteurs, démocratique et efficace, n'est pas simple, effectivement, et cela prendra du temps. Toute organisation humaine connaît des hauts et des bas. Si on va trop vite, le risque est que certains individus, peu scrupuleux, mettent la main sur l'organisation à leur seul profit. Mais le jour où cette organisation existera, l'impact humain d'llanga Nature en sera décuplé et son avenir sera assuré sur le long terme.

¹ Société sœur d'llanga Nature, créée par Olivier Laurent, administrateur délégué.

² Du commerce, pas de l'aide !

Petite histoire de l'apiculture à Madagascar¹

1920-1940 : l'apiculture est la troisième source de revenu de Madagascar, avec 38 000 tonnes produites, dont plus de 65% sont exportées annuellement vers l'Europe.

1951 : embargo du miel par l'Europe pour non respect des normes européennes suite à l'addition de sucre et d'eau à ces produits.

1996 : embargo, par l'Europe, sur les produits d'origine animale de Madagascar, en raison des nouvelles normes en matière de lutte contre les résidus d'antibiotiques.

2011 : l'Union Européenne met fin à l'embargo sur le miel malgache.

2012-2014 : 17 tonnes sont exportées.

2014-2015 : 54 tonnes sont exportées.

2019-2020 : 96 tonnes sont exportées.

Un autre acteur : La Compagnie du miel

La Compagnie du Miel est également active dans l'appui à l'apiculture malgache. C'est une société française, fondée fin 2017 par quatre fondateurs : deux expatriés, Gaël Hanckenne (responsable de la production) et Olivier Carbon (responsable de l'administration), qui vivent à Madagascar ; Haingo Rakotobe, consultant en écologie, basé également à Madagascar, et Thibaut Lugagne Delpon (responsable des ventes), de retour en France après quatre années passées à Madagascar. Elle passe par la société « Saveurs et Senseurs du Monde », créée par Olivier Laurent, pour exporter le miel de ses fournisseurs malgaches.¹

Voici quelques extraits de son dossier de presse, que l'on peut également trouver sur le site web de la société : « Notre programme d'apiculture sociale tend à valoriser toute la chaîne de valeur, du financement des ruches à la vente du pot de miel au

client final. Nous sommes convaincus que l'entreprise est un formidable levier de développement écologique et social si elle s'appuie sur la création de valeur, le capital humain et le respect de la nature. La performance économique est prioritaire mais doit être mesurée et sainement redistribuée, sans assistanat.

Notre modèle est basé sur la formation de paysans à l'apiculture et à l'entrepreneuriat en zone rurale. Nous privilégions la collaboration avec un nombre limité d'apiculteurs, qui possèdent en revanche plusieurs centaines de ruches, afin de maintenir une activité économique durable. S'ils respectent notre cahier des charges, nous nous engageons à leur acheter le miel à un prix fixé à l'avance. Un apiculteur qui a 50 ruches entre dans la classe moyenne malgache. Ainsi, la forêt devient une ressource durable particulièrement lucrative, qu'il protégera. Nous tra-



vaillons avec 32 apiculteurs pour un total de 950 ruches et avons signé avec 80 paysans en formation dans la région de Diana (Nord-Est).

Nous collaborons aussi étroitement avec des ONG locales et internationales qui nous accompagnent dans le préfinancement des ruches et renforcent notre appui technique et organisationnel auprès des communautés locales. Nous sélectionnons des apiculteurs qui démontrent une réelle volonté d'apprendre et de grandir. »

Pour en savoir plus, quelques images en prime !

En juin 2020, le Journal télévisé de la RTBF a diffusé un reportage sur Ilanga Nature (<https://youtube.com/watch?v=URwmiSzQ9XA>) et sur la Compagnie du miel (<https://vimeo.com/431248273>).

A voir aussi, les deux émissions suivantes, consacrées à Ilanga Nature :

- « Les belges du bout du monde » du 18/01/2021 : https://www.rtf.be/lapremiere/emissions/detail_la-carte-des-belges-du-bout-du-monde/accueil/article_madagascar-olivier-laurent-entrepreneur-en-apiculture?id=10676407&programId=14545
- Et le reportage de RT France : <https://www.youtube.com/watch?v=d5VA5kx4WvA>

¹ <https://www.naturevolution.org/que-faisons-nous/conservation/developpement-economique/apiculture-madagascar/>

² Pour compléter le tableau, il faut savoir que la société de commerce équitable « Ethiquable » commercialise également du miel de Madagascar, provenant d'une coopérative d'une vingtaine d'apiculteurs, créée en 2012 et située près de Manakara, sur la côte Est de Madagascar.

LES CUEILLEUSES DE MIEL

En mai, lors du Festival « Nourrir Liège », nous avons eu l'occasion de rencontrer Virginie Pierre, qui tenait un stand pour faire la promotion de son projet « Cueilleuses de miel » en Guinée. Son franc parler, ses multiples expériences, nous ont interpellés et nous lui avons proposé de l'interviewer pour notre Mayazine. Laurie Fabre, stagiaire chez MMH, a eu l'occasion de s'entretenir avec Virginie.

VIRGINIE est une entrepreneuse belge qui, déjà enfant, vendait des coquillages à la plage. Femme aux multiples talents et centres d'intérêt, elle a commencé à entreprendre à 17 ans, en créant une bijouterie, puis a travaillé en tant que psychothérapeute, professeure de danse, dans la mode ou encore dans le réseau Diane¹.

« Mon grand truc, c'est de valoriser l'existant. Je regarde vraiment tout ce qui se fait sur place et comment les gens fonctionnent puis je vois avec eux comment rentabiliser pour avoir plus d'autonomie et de qualité de vie : ce n'est pas normal qu'en 2021 les gens aient encore faim ou ne sachent pas se soigner, alors que leur pays produit de l'or, des diamants... ».

Virginie a reçu plusieurs récompenses pour ses actions : en 2021, elle fut la lauréate du « Grand Prix Terre de Femmes », avec mention spéciale du jury², qui récompense les femmes engagées. Experte dans l'entrepreneuriat féminin, Virginie a toujours eu des critères de liberté et d'autonomie qui l'ont poussée à entreprendre et lui ont permis de parcourir le monde. Selon elle, « être une femme, ce n'est pas un cadeau : dans certaines traditions, c'est même une malédiction et ça a vraiment été un combat pour



moi, permanent ». Selon Virginie, « les femmes portent l'économie réelle et sociale à bout de bras, surtout en Afrique. Ce sont les femmes que l'on voit, sur les terrains, dans les champs, partout ». Pourtant, « les projets de développement dédiés aux femmes s'adressent à elles avec une non-reconnaissance de l'existant, une méconnaissance des besoins du terrain ».

Son lien avec les abeilles vient de sa passion pour les parfums des fleurs. Virginie considère les abeilles comme les plus grandes entrepreneuses du monde : « elles valorisent, recyclent, transforment, échangent et conservent », une obsession du travail qui fait écho à celle de Virginie. Autodidacte, c'est par l'observation qu'elle a appris à s'occuper d'une



Les Cueilleuses de Miel

ruche. Elle pratique une apiculture intuitive et respectueuse dont la priorité est de ne pas nuire. Elle effectue donc peu d'interventions et n'a pas pour objectif d'avoir une grande quantité de miel.

Cueilleuses de miel

Le projet « Cueilleuses de miel » débute par une mission d'entrepreneuriat féminin en Guinée où Virginie a vu le potentiel local et une grande liberté d'entreprendre. « Pourquoi venir ici pour réinventer la poudre, alors qu'on pourrait valoriser ce qui existe ! » : de cette pensée est née « Icone Guest House », une petite maison d'hôtes de 5 chambres, située dans le massif montagneux du Fouta Djallon, où Virginie organise, entre autres, des résidences d'artistes et d'entrepreneurs.

¹ Le Réseau Diane est le réseau d'affaires féminin animé par l'Union des Classes Moyennes (UCM, Belgique). Sa mission est de soutenir l'entrepreneuriat féminin en accompagnant activement les femmes dans le développement de leur entreprise.

² Prix organisé par la Fondation Yves Rocher. Voir <https://www.yves-rocher-fondation.org/laureate/virginie-pierre/> ainsi que www.virginiepierre.com



Manguiers et Abeilles: une combinaison gagnante!

Par la suite, Virginie a développé son projet avec des partenaires locaux, principalement des groupements de femmes maraîchères. Ces dernières sont confrontées à une baisse du rendement et de la qualité de leurs productions, liée à des problèmes de pollinisation et à l'usage intensif des pesticides. À titre d'exemple, depuis quelques années, la qualité des fraises a diminué car il manque de pollinisateurs dans les jardins.

L'idée des « Cueilleuses de miel » concrétise la volonté de protéger l'environnement et les abeilles par la sensibilisation des populations à l'importance des abeilles et aux dangers des feux de brousse et des produits chimiques, tout en contribuant au développement économique des femmes. Les ruches sont produites localement par un menuisier, le projet

fonctionne en économie circulaire et s'adapte aux traditions locales, aux légendes, à la culture, dans le respect du bien-être humain et animal. Il existe aujourd'hui 55 ruches : chaque maraîchère veille sur les ruches installées dans les jardins et récolte le miel. Celui-ci est acheté par le projet et vendu sur le marché local, en rayon ou bien pressé. La cire est réutilisée pour la fabrication de bougies, de baumes au beurre de karité, ou échangée avec des tradipraticiens contre des plantes, des écorces ou des racines. À travers toutes ces activités (artisanat, tourisme...), Virginie collabore avec une trentaine de femmes.

L'entrepreneuriat

« Ce qui, pour moi, est extraordinaire en Guinée, c'est la liberté et la facilité d'entreprendre : je vais au marché, je

parle avec les marchandes de fruits, je leur dis que demain j'aimerais bien avoir beaucoup de mangues pour faire de la confiture, le lendemain elles viennent avec les fruits, on cuisine, on mange ensemble... ».

Entreprendre comporte également des risques. Le projet « Cueilleuses de miel » est confronté à des problèmes naturels et humains tels que le vent, les feux de brousse, le vol et le vandalisme. Être entrepreneur demande de savoir s'adapter et rebondir. « Avec la maison d'hôtes, on est à 18 mois sans client [NdlR : suite à la pandémie], donc on a développé des produits comme de la confiture pour, au mieux, compenser les pertes ». Les femmes rencontrent de nombreux problèmes techniques : les ruches sont en hauteur pour éviter le vandalisme, ce qui rend les manipulations plus compliquées, d'autant plus que les femmes refusent parfois de monter dans les arbres et que les jeunes ont peur des abeilles. Le matériel disponible étant limité, les échelles ont dû être fabriquées sur place. Les femmes de ce projet ne manquent pas d'ingéniosité et de persévérance.

La Guinée compte de grandes *business women* mais la majorité des femmes pratiquent un entrepreneuriat de l'urgence, un réflexe difficile à changer. « On produit, on vend, on dépense. On ne fait pas de provision, on ne fait pas de calcul de rentabilité. Les femmes, pour la plupart, ne savent pas compter, donc elles échangent des matières contre des billets mais la valeur du billet n'est pas toujours claire dans leur tête ». Ce réflexe s'explique par le besoin d'argent mais fait que, souvent, les produits sont vendus à perte. C'est pourquoi Virginie développe, avec les femmes du projet, une approche plus marketing, avec des achats groupés et des argumentaires de vente. En échange, Virginie apprend leur savoir-faire apicole, l'apiculture africaine étant très différente de l'apiculture occidentale, avec des abeilles qui ne se comportent pas comme les abeilles occidentales, et des traditions et saisons bien différentes de ce que nous connaissons en Europe.



Au pied de l'arbre à palabres.

Les actions de Virginie ne s'inscrivent pas dans une démarche d'actions humanitaires mais bien entrepreneuriale : « Il y a une pensée blanche post colonialiste dans la lecture de mon action, que je réfute ». Ses projets sont financés sur fonds propres, ce qui comporte d'autant plus de risques mais « Ce n'est pas un hasard si je ne m'inscris pas dans un contexte de solidarité internationale ». Le secteur de la solidarité internationale souffre d'un racisme systémique lié à un

complexe du sauveur blanc¹ que Virginie constate aussi en Guinée : « L'aide est un piège [...] Je vais en Afrique pour me sauver d'une vie étouffante ici [...] On n'aide que soi-même, ce serait malhonnête de prétendre que je suis là pour aider les autres. Je suis là car j'ai la liberté en Guinée de me sentir impactante au niveau de l'environnement et parce que j'ai la liberté de faire ce que je veux avec les gens, localement. Tant mieux s'ils s'aident eux-mêmes avec les actions qu'on

met en place ». Virginie dénonce une instrumentalisation de la misère du monde : « comment en est-on encore à vouloir aider l'Afrique, alors que tout ce qui nous enrichit vient d'Afrique » !

Virginie ne manque pas d'idées pour faire perdurer ses projets, elle continue d'entreprendre. À l'image des abeilles, travailleuses acharnées, Virginie a l'ambition de dupliquer le projet *Cueilleuses de miel* : « en Algérie et peut être ailleurs ».

Le projet « *Cueilleuses de miel* » a débuté en 2016. Dans ce projet, coconstruit avec des femmes maraichères, des ruches sont installées sur leurs terrains. Les maraichères s'occupent des ruches et récoltent le miel avec Virginie qui le leur rachète. Ce mode de fonctionnement permet aux femmes maraichères de s'approprier le projet et de recevoir une rémunération. Divers miels sont produits, tels que le miel d'agrumes, de caféier, de manguier, ou encore de brousse. Le miel, acheté au poids, est ensuite revendu, en pot ou en rayon, sur le marché local.

Du point de vue de Virginie, les objectifs du projet « *Cueilleuses de miel* » sont économiques et écologiques. Par la diversification des activités, le projet permet le développement économique des maraichères. De plus, les abeilles permettent la pollinisation, donc un meilleur rendement et une meilleure qualité de la production des maraichères. La présence des abeilles permet de sensibiliser les populations locales à l'écologie mais également aux dangers des feux de brousse, des produits chimiques et à l'importance d'une alimenta-

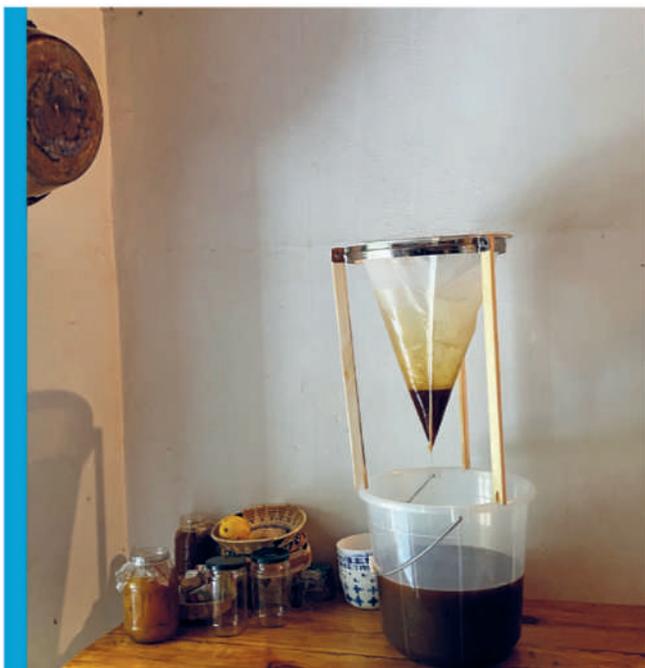
tion saine. Il est très courant que la population locale récolte le miel en abattant les arbres ou en mettant le feu pour récolter le miel, au détriment des abeilles. Grâce au projet « *Cueilleuses de miel* », les abeilles sont mises à l'honneur et les populations sont sensibilisées à l'importance des abeilles dans l'écosystème et à l'apiculture respectueuse. Ce projet contribue donc à la sauvegarde des abeilles.

¹ Le complexe du sauveur blanc vient d'une perception inconsciemment condescendante qui définit les populations occidentales comme supérieures en capacités, en intelligence et ou en niveau de modernité.

Les ruches utilisées sont essentiellement des ruches kenyanes. La ruche Kenyane est très utilisée sur le continent africain, c'est une ruche simple dans sa conduite et sa fabrication.

Cependant, la fabrication de la ruche Kenyane implique de couper des arbres, or la déforestation est un problème en Guinée. Afin de lutter contre ce phénomène et de développer l'esprit entrepreneurial, les femmes du projet testent des prototypes de ruches. Plusieurs essais ont déjà été réalisés avec des ruches en bambou, en paille, en terre ou dans des troncs d'arbres mais ces modèles de ruches ne sont pas adaptés au climat et aux fortes pluies : la ruche Kenyane reste la plus pérenne.

Une autre particularité des ruches du projet « Cueilleuses de miel » est que les ruches sont placées dans les arbres. Ce choix s'est imposé notamment pour faciliter l'accueil des essaims et pour protéger les abeilles des intempéries, inondations et des animaux, de manière écologique.



Filtrage du miel.

Bocal vendu en Belgique au profit du projet.

APIMONDIA SOUTIENT LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Apimondia a édité récemment une publication sur la contribution de l'apiculture aux Objectifs du Développement Durable. L'article qui suit est la traduction, réalisée par nos soins, du résumé exécutif de cette publication.

L'APICULTURE peut exercer un impact sur l'ensemble des 17 ODD, compte tenu de la possibilité qu'elle offre d'améliorer les systèmes de production alimentaire, depuis les méthodes de production de subsistance jusqu'aux systèmes technologiques les plus développés. Il est possible d'y parvenir sans créer de pollution ni de déchets. L'apiculture a un impact positif sur la biodiversité. Elle rassemble les gens : Apimondia contribue à la diffusion mondiale des connaissances sur les 17 objectifs.

Objectif 1 :
Mettre fin à la pauvreté partout dans le monde et sous toutes ses formes¹



L'apiculture offre des possibilités uniques de lutter contre la pauvreté et de créer des opportunités pour les paysans sans terre. Elle permet d'utiliser des ressources naturelles et des paysages agricoles qui, sans elle, resteraient inexploités ; elle contribue à la pollinisation des cultures. Les investissements peuvent être négligeables. Les produits de la ruche ont un grand potentiel commercial sur les marchés locaux. L'utilisation des produits apicoles pour l'apithérapie a une longue tradition et présente des résultats prometteurs.

Objectif 2 :
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition ; promouvoir l'agriculture durable



L'apiculture et la protection des pollinisateurs sont essentielles pour la production d'une

grande variété de fruits et de graines à haute valeur nutritionnelle. Les insectes pollinisateurs sont précieux pour la production agricole durable. La sécurité alimentaire des produits apicoles repose sur la formation et sur des normes de qualité destinées à sécuriser le consommateur et la commercialisation des produits. Les commissions d'Apimondia sont actives dans la promotion des normes et de la formation.

Objectif 3 :
Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



L'apiculture est une activité thérapeutique en soi. Il faut être calme pour gérer les abeilles. Cette activité fournit des produits de grande valeur, nutritifs et bénéfiques pour la santé. La pollinisation par les abeilles est essentielle à la production de nombreux fruits et graines. Les apiculteurs aiment partager leurs connaissances : les réunions d'apiculteurs montrent une grande diversité de profils professionnels, ce qui crée un espace de créativité.

Objectif 4 :
Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, pour tous



L'apiculture est enseignée dans le cadre de formations professionnelles données par des apiculteurs expérimentés. Lors de la mise en œuvre des cours d'apiculture, il est important d'écouter les détenteurs des savoirs indigènes locaux ainsi que d'apprendre, grâce à des cours de niveau supérieur, à s'adapter à l'évolution des conditions environnementales et des opportunités offertes par le marché. Les associations d'apiculteurs le savent depuis des siècles et les commissions d'Apimondia contribuent activement à leur diffusion.

Objectif 5 :
Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles



Traditionnellement, l'apiculture est une activité essentiellement masculine dans la plupart

des pays. Cette situation est en train de changer rapidement, les femmes prenant désormais une part active à tous les stades de l'apiculture, du travail manuel jusqu'à la commercialisation des produits, en passant par les activités de formation et la participation active aux organisations. L'apiculture offre aux femmes qui disposent de ressources financières limitées ou inexistantes la possibilité de développer une activité génératrice de revenus sans trop de charge de travail supplémentaire.

Objectif 6 :
Assurer pour tous la disponibilité et la gestion durable de l'eau et des installations sanitaires



L'apiculture peut être utilisée comme un outil pour générer des revenus à partir

des forêts, des berges des rivières et des zones de captage des eaux de pluie. Ceci peut contribuer à garantir des possibilités de revenus alternatifs pour les personnes vivant dans ces zones et inciter à protéger les forêts, voire à planter de nouvelles forêts polyvalentes offrant de meilleures possibilités de production de miel et, grâce à une meilleure pollinisation, une plus grande production de fruits.

Objectif 7 :
Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous

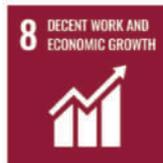


L'apiculture à petite échelle peut être pratiquée avec très peu d'apport d'énergie fossile,

en utilisant des équipements produits

localement et des extracteurs de miel actionnés à la main, ainsi que des fondeurs solaires pour extraire la cire d'abeille. La mise en place de panneaux solaires permet de fournir de l'électricité dans les zones reculées et aide même les apiculteurs commerciaux à grande échelle à réduire leur utilisation d'énergie fossile.

Objectif 8 :
Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



L'apiculture ne génère ni pollution ni déchets, ce qui la rend durable dans le temps. Elle

répond aux exigences de création d'emplois sous la forme de microentreprises ou de grandes entreprises. Dans les programmes de développement, l'apiculture offre des opportunités aux paysans sans terre qui vendent leurs produits sur les marchés locaux. Le défi consiste à protéger les marchés locaux contre l'importation de produits frelatés.

Objectif 9 :
Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation



Une tendance majeure dans l'apiculture consiste à recourir à des outils informatiques

pour le suivi et l'enseignement mais en continuant à respecter les connaissances locales indigènes. Le démarrage de l'apiculture ne nécessite qu'un équipement simple, disponible dans tous les foyers. La croissance sociale et économique peut être atteinte par une pensée innovante. La croissance hors du marché local nécessite des compétences commerciales ainsi que le sens de la coopération.

Objectif 10 :
Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux



L'apiculture offre la possibilité, même aux plus pauvres et aux plus isolés qui souffrent le

plus de l'exclusion, de récolter des produits, miel et cire d'abeille, de qualité égale à ceux qui sont produits ailleurs. Apimondia travaille activement à l'établissement de protocoles internationaux en coopération avec les autorités légales pour protéger la qualité des produits apicoles sur les marchés nationaux et internationaux.

Objectif 11 :
Rendre les villes et les habitats inclusifs, sûrs, résilients et durables



L'apiculture urbaine suscite un intérêt croissant. Elle offre aux citadins un lien avec

la nature et incite à rendre les villes plus vertes en plantant des arbres et en créant des zones riches en fleurs. L'apiculture offre la possibilité d'enseigner aux gens la production alimentaire et la pollinisation, y compris dans les zones urbaines. Les abeilles peuvent agir comme une sentinelle de l'environnement dans les villes.

Objectif 12 :
Assurer des modes de consommation et de production durables



L'apiculture est un exemple d'externalité positive car elle exploite des ressources naturelles comme le miel et le pollen qui, autrement, ne seraient pas utilisées.

Les intrants de la production peuvent être très limités. Sur les marchés locaux, le besoin d'emballage et de transport est limité. Apimondia promeut la production et la consommation locales et est déterminée dans sa lutte contre la falsification des produits, un phénomène qui affecte aujourd'hui le marché mondial.

Objectif 13 :

Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts



Les abeilles dépendent d'un environnement sain avec des plantes à fleurs non polluées dans les zones agricoles et naturelles. Les apiculteurs sont parmi les premiers à subir les conséquences négatives des changements climatiques, du fait de la destruction massive des forêts et des modifications des modes de production agricole. Les apiculteurs du monde entier et Apimondia encouragent activement les modes de production durables et la plantation de forêts avec une grande diversité d'espèces.

Objectif 14 :

Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable



L'apiculture offre une possibilité de créer des revenus à partir des zones de mangrove, comme c'est le cas dans la longue tradition des Sundarbans, en Inde. Aux Philippines, des recherches ont montré qu'un plus grand nombre d'espèces d'abeilles peuvent être utilisées avec succès pour créer des revenus et améliorer la pollinisation des mangroves, ce qui contribue à inciter les gens à protéger cet important écosystème.

Objectif 15 :

Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des sols et enrayer la perte de biodiversité



L'apiculture est une forme d'agriculture durable qui n'est pas préjudiciable à l'environnement et qui fournit de bons arguments économiques pour la préservation des habitats originels. L'apiculture forestière utilise des ressources disponibles localement et renouvelables. Elle permet d'impliquer la population locale dans la protection de la diversité forestière. Apimondia promeut activement la protection et la gestion de l'environnement de manière durable.

Objectif 16 :

Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux



L'apiculture et la formation d'associations et de coopératives apicoles contribuent à l'autonomie et peuvent apporter une source précieuse de revenus aux communautés pauvres. Les contacts entre les personnes sont encouragés : les apiculteurs qui travaillent en coopération sont en mesure d'accéder à des marchés plus vastes et plus éloignés, qui sont hors de portée à un niveau individuel. Au niveau international, Apimondia s'emploie à promouvoir et à établir des contacts entre les apiculteurs, les scientifiques et les organisations internationales.

Objectif 17 :

Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable



Apimondia et ses Commissions coopèrent activement avec de nombreuses institutions scientifiques et normatives internationales. Grâce à sa vision du développement durable et à ses membres répartis dans le monde entier, Apimondia dispose de la capacité, du réseau et de l'expertise nécessaires pour s'engager dans des partenariats mondiaux avec des organisations nationales et internationales qui partagent les mêmes valeurs.

COMMENT ESTIMER L'EMPREINTE CO₂ DU MIEL ?

L'empreinte écologique de l'apiculture et, en particulier, du miel, est un thème qui nous préoccupe, tant du point de vue de l'apiculture durable que du point de vue du commerce équitable. Mesurer cette empreinte est loin d'être simple ! Dans le cadre de son stage de fin d'étude, Laurie, stagiaire chez MMH, s'est penchée sur le sujet. Cet article nous livre ses premières réflexions, qui feront l'objet de son mémoire : un fameux défi, sur lequel nous espérons pouvoir revenir dans notre prochain numéro !

Petit rappel sur le CO₂

Le dioxyde de carbone, ou CO₂, est un gaz à effet de serre naturellement produit par tous les organismes vivants, il est nécessaire à la vie sur Terre. Depuis la révolution industrielle, notre production de CO₂ a considérablement augmenté, ce qui a des conséquences néfastes.

Notre mode de vie entraîne deux conséquences liées au carbone. D'une part, il y a un problème énergétique : les matières fossiles telles que le charbon, le pétrole et le gaz nous sont indispensables pour créer l'énergie dont notre économie est grandement dépendante. Or elles sont présentes en quantités limitées sur Terre et notre surexploitation entraîne un appauvrissement de ces ressources. D'autre part, la surproduction de CO₂ accentue le réchauffement climatique, il est même l'une des causes principales de ce phénomène.

Depuis 1995 et le protocole de Kyoto, les pays mesurent leurs émissions de gaz à effet de serre, soit leur empreinte carbone. La volonté de contrôler notre émission carbone s'est confirmée avec les Accords de



Au port de Veracruz (Mexique).

Paris en 2015 et l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le calcul de l'empreinte carbone aide à définir les stratégies et les solutions les mieux adaptées afin de contribuer à la diminution des gaz à effet de serre (dont le CO₂) et/ou de compenser les émissions de CO₂.

Le calcul de l'empreinte carbone est complexe et la méthodologie actuelle doit encore être améliorée. Les données mentionnées dans cet article proviennent de l'ADEME.¹

Bien que l'ADEME soit reconnue comme la base de données de référence de l'article L229-25 du Code de l'Environnement (France), les taux d'incertitude peuvent atteindre les 70% ! Les résultats restent néanmoins parlants dans un processus de comparaison s'ils ont été produits avec la même méthode.

Les émissions de CO₂ se présentent sous la forme kgCO₂e/tonne et se lisent comme suit : kilogrammes de CO₂ émis par tonne.

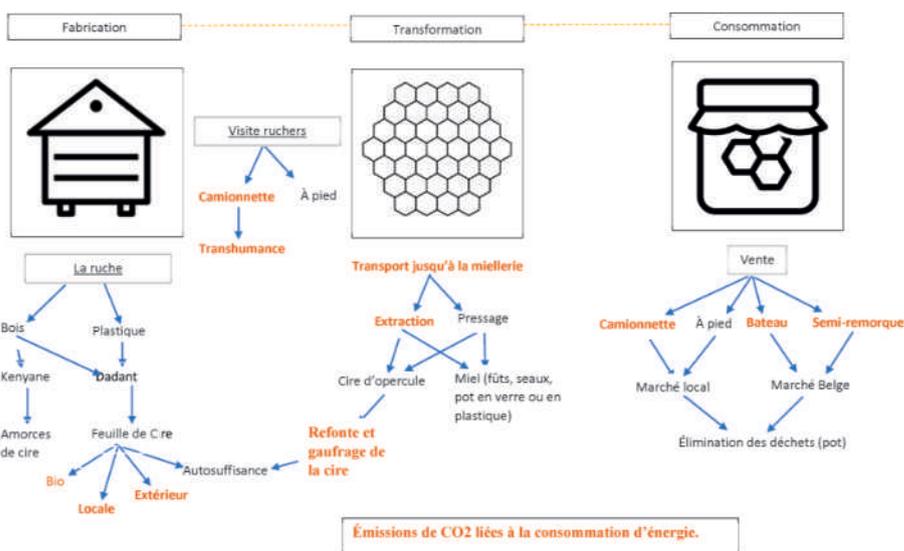
¹ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, établissement public à caractère industriel et commercial français placé sous la tutelle des ministères chargés de la Recherche et de l'Innovation, de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur.

L'empreinte CO₂ de l'apiculture

L'apiculture ne produit pas beaucoup d'émissions CO₂ en comparaison de l'agriculture : les chiffres mentionnés ci-dessous sont particulièrement faibles si l'on ne tient pas compte des transports. De plus, elle contribue à la pollinisation, un apport pour la qualité de l'environnement qui est non calculable et non négligeable. Il est tout de même possible de réduire son empreinte carbone en adoptant une apiculture plus durable, qui combine les aspects économiques, sociaux et environnementaux. La région où sont implantées les ruches a également une incidence : une ruche en bois aura moins de durabilité dans une zone humide.

Agribalyse, une base de données produite par l'Ademe, publie des données de référence sur l'impact environnemental des produits agricoles et alimentaires. L'empreinte écologique calculée pour le miel s'élèverait à 1,15 kg CO₂ eq/kg de produit, tandis que le score environnemental « PEF » serait de 0,26 par kg de produit, ce qui est fort bas.¹ Mais ces données doivent être prises avec des pincettes...

En effet, l'indice de qualité DQR,² fixé par Agribalyse, considère ce résultat comme peu fiable. Par exemple, l'indicateur «Écotoxicité pour écosystèmes aquatiques d'eau douce» est élevé alors que la production de miel n'agit pas ou peu sur cet élément ! Nous avons donc contacté Agribalyse qui nous a répondu que l'empreinte écologique du miel n'avait pas encore été produite et que le résultat a été calculé en utilisant des données suffisamment proches pour représenter un impact. La donnée utilisée dans le cas du miel est celle du sucre brun ! Une donnée spécifique au miel sera publiée lors de la prochaine mise à jour de la base de données, à la fin de l'année 2021. A suivre !



Infographie : Laurie Fabre.

Dans notre étude, pour estimer l'impact de l'apiculture dans les émissions de CO₂, nous comparerons différentes pratiques de production et de commercialisation, sur base de la méthodologie des Analyses du Cycle de Vie (ACV), méthode reconnue et utilisée à l'échelle internationale par la communauté scientifique. Cependant, cette méthode, comme toutes celles qui existent actuellement, présente des limites et ne prétend pas couvrir toutes les dimensions et toute la complexité des systèmes alimentaires.

Il est également difficile de prendre en compte tous les intrants. Pour nos estimations, nous excluons les éléments suivants : l'émission liée à la production et à la destruction des biens d'équipement (combinaison, enfumoir, maturateurs...); les apports énergétiques humains aux processus et/ou à la transformation (par ex. le pressage pour l'extraction...); le transport des employés et ouvriers vers et depuis leur lieu de travail standard ; le transport du consommateur vers et depuis le lieu de vente; les animaux offrant des services de transport ; les produits d'entretien (javel, huile de lin, etc.) ; les produits de nourrissage et les traitements (par exemple contre le varroa).

Pour estimer l'empreinte CO₂ de l'apiculture, nous nous sommes tout d'abord penchés sur le matériel de base nécessaire pour obtenir du miel.

La ruche

L'empreinte carbone de la ruche est calculée selon son cycle de vie complet, de sa conception à sa destruction. Nous avons retenu deux modèles de ruches, la ruche Kenyane, très répandue en Afrique, et la ruche Dadant, avec une hausse, un modèle très couramment utilisé, surtout pour la production. Pour cette dernière, nous comparerons deux matériaux, le bois et le plastique.

Afin de limiter les émissions de CO₂, il est important de connaître la provenance des matériaux utilisés. Le plus écologique est d'utiliser un bois de récupération ou issu de forêts gérées durablement et d'entretenir sa ruche pour que sa durabilité soit la plus grande possible.

Le volume de la ruche kenyan étant légèrement plus élevé que celui de la ruche Dadant (à une hausse), on pourrait en conclure que, si le matériau utilisé est le même, son empreinte écologique est plus importante. Cela est vrai si on s'en tient uniquement à la ruche et si l'on ne tient pas compte du processus de production dans sa globalité.

¹ NdR : Plus le score est bas, plus son impact sur l'environnement est faible. Ce score unique est une moyenne pondérée de 16 indicateurs et est calculé selon la méthodologie européenne «PEF» (Product Environmental Footprint). www.agribalyse.ademe.fr

² NdR : Le Data Quality Ratio (DQR) indique le niveau de confiance que l'on peut avoir dans le score. Plus le DQR est proche de 1, plus la donnée est fiable ; plus la valeur se rapproche de 5, plus le score rend compte d'une incertitude importante. Une donnée avec un DQR >= 3 est considérée comme peu fiable. www.agribalyse.ademe.fr

³ Soit 1920 kilos de CO₂ émis par tonne

Spontanément, nous pensons que les ruches en plastique auraient un impact carbone plus élevé que les ruches en bois. Cependant, conformément aux normes européennes, le plastique utilisé pour les ruches est du plastique alimentaire recyclable (PEHD). Si le plastique utilisé est neuf, l'empreinte carbone est très élevée (1920 kgCO₂e/tonne³) mais s'il s'agit de plastique recyclé, l'empreinte CO₂ n'est plus que de 202 kgCO₂e/tonne.

L'empreinte CO₂ du bois s'élève à environ 269 kgCO₂e/tonne (variable selon le bois utilisé). La ruche en plastique ayant une durabilité plus grande, par hypothèse, environ 30 ans contre 20 ans pour une ruche en bois, l'empreinte carbone d'une ruche en bois serait, finalement, supérieur à celui d'une ruche en plastique recyclé.

La cire

Les ruches Kenyanes ne nécessitent qu'une quantité infime de cire, environ 7 grammes par amorce. La cire ne nécessite pas de gaufrage et provient généralement des précédentes récoltes : l'impact CO₂ est donc infime, voire inexistant. Un cadre de ruche Dadant nécessite 100 grammes de cire, soit 1,5 kg pour une ruche Dadant 10 cadres avec une hausse. Selon la provenance de la cire, l'empreinte carbone varie, le transport étant un facteur très important d'émission de CO₂. Il est possible de recycler sa cire d'opercule : dans ce cas, il faut compter la refonte et le gaufrage de la cire, qui utilisent de l'énergie. Concernant la cire, la ruche Kenyane est bien plus écologique que la ruche Dadant.

Le pot de miel

En Europe, le pot de miel est, le plus souvent, en verre mais des

pots en plastique sont toujours utilisés. L'empreinte carbone des pots est, comme pour la ruche, calculée selon le cycle de vie complet, de la conception à la destruction. Les pots de miel en plastique sont fabriqués avec du Plastique PEHD dont l'empreinte carbone est jusqu'à 60 fois plus élevée que l'empreinte carbone du verre (le PEHD neuf produit 1920 kgCO₂e/tonne tandis que le PEHD recyclé produit 202 kgCO₂e/tonne et le verre 33 kgCO₂e/tonne).

L'extraction

Pour passer de la ruche au pot, le miel doit être extrait. Deux méthodes sont possibles, le pressage et l'extraction, à l'aide d'un extracteur (centrifugeuse) muni ou non d'un moteur électrique. Si l'extracteur est électrique, nous calculerons l'empreinte CO₂ de l'électricité nécessaire à l'extraction. Pour utiliser un extracteur, il faut des cadres standardisés tels que ceux qu'on utilise pour les ruches Dadant. Les ruches Kenyanes ayant des amorces, elles laissent plus de place pour les constructions des abeilles qui, parfois, peuvent être anarchiques. Les rayons n'étant pas maintenus par un cadre, ils ne peuvent pas être placés dans un extracteur : seul le pressage est donc possible. En conclusion, pour cette étape, seule la ruche Dadant produit du CO₂, l'apport énergétique humain n'étant pas pris en compte.

L'empreinte CO₂ des transports.

Dans le cas du miel, le transport est le plus grand facteur d'émission de CO₂.

Pour notre estimation, nous prendrons en compte le transport pour

l'importation de la cire, les visites des ruches, les transhumances, le transport des hausses jusqu'à la miellerie, puis le transport jusqu'au lieu de vente. Les cinq pays producteurs de miel que nous avons sélectionnés pour notre étude sont : la Belgique, la France, le Mexique, la Chine et le Cameroun. Nous considérerons que le lieu de commercialisation est Anvers en Belgique.

Pour l'exportation, les moyens de transport les plus utilisés sont les bateaux porte-conteneurs et les semi-remorques. Le transport terrestre crée jusqu'à 16 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre. Un camion de 20 à 26 tonnes fonctionnant au gaz naturel comprimé parcourant 100 km produit autant de gaz à effet de serre par kilo de marchandise transportée (0,135 kgCO₂e/t.km, avec une incertitude de 70%) qu'un porte conteneur parcourant 1.600km (Valeur moyenne pour du « dry » : 0,00847 kgCO₂e/t.km, avec une incertitude de 60%) !

Il est donc faux de penser qu'il est plus écologique (en termes d'empreinte CO₂) de consommer du miel européen plutôt que du miel plus lointain mais dont l'acheminement se fait par voie maritime. La transhumance est également un facteur d'émission de CO₂ très important, les distances parcourues peuvent atteindre 6.000km pour trois floraisons.



Sur la route, au Mexique.

Pour aller plus loin :

- Pour découvrir l'impact environnemental de vos aliments : <https://agribalyse.ademe.fr>
- Pour calculer vos émissions CO₂ selon votre mode de vie : <https://www.co2logic.com/fr/services/calculateur-co2>
- Pour avoir des conseils pour agir, à votre échelle, pour la transition écologique : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/>

LES APICULTEURS DU NYIRAGONGO ONT BESOIN DE VOUS !

Après quasiment dix-neuf ans d'accalmie, le volcan Nyiragongo, au Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), est brusquement entré en éruption dans la nuit du 22 au 23 mai 2021. Le bilan est lourd pour la population ainsi que pour les apiculteurs que nous soutenons depuis novembre 2017 ! Voici un petit état des lieux.

Elsa Demoulin

LES COULÉES des laves ont emporté plus de 3 000 maisons, 10 écoles et 4 centres de santé ; environ 450 000 personnes se sont déplacées pour trouver refuge.

Nos partenaires témoignent : « *Les laves ont pris deux directions différentes ; la première s'est dirigée vers le Rwanda, envahissant la route de Goma-Rutshuru sur un espace de 1200 m de longueur. Ce tronçon routier est l'un des axes importants qui alimentent la ville de Goma en denrées alimentaires et c'est aussi l'axe principal pour atteindre la zone d'intervention de notre partenaire, l'association RACOD. L'autre coulée de laves a dévasté une partie des villages environnants du territoire du Nyiragongo, dont certains quartiers très peuplés de la ville de Goma* », nous explique Gervais Yade de l'association PAEDE, également partenaire de MMH.

RACOD a perdu l'entièreté du rucher pédagogique de Kibati. Celui-ci a littéralement été englouti par la lave car il était localisé dans une cuvette au milieu d'un paysage magnifique de collines au pied du volcan. « *Il abritait 20 ruches dont 5 kényanes, 5 « La Grande », 5 Langstroths et 5 ruches locales en paille* », précise Delphin Musafiri de RACOD. Il a servi de lieu de formation des 10 formateurs et des 20 promoteurs apicoles de RACOD.

En recevant les photos de l'emplacement du rucher après l'éruption, je suis restée bouche bée. Ayant suivi de près l'évolution de ce projet, qui a bénéficié du financement de Wallonie Bruxelles-International (WBI), je suis personnellement touchée et choquée par la situation. Les apiculteurs de la région étaient très motivés et s'étaient investis dans la professionnalisation de l'apiculture dans leur région. La plupart des promoteurs apicoles du Nyiragongo qui ont investi leurs économies dans l'achat de nouveaux modèles de ruches ont tout perdu. Delphin, de RACOD : « *En plus des espaces arables de culture, plus de 211 ruches privées sont parties en fumée, dont 72 ruches modernes à barrettes (24 du type « La Grande » et 48 kényanes). Certains apiculteurs ont même perdu leur maison* ». Heureusement, les mini ruchers pédagogiques qui venaient d'être installés ont été épargnés car ils étaient éloignés de Kibati.

Du côté de PAEDE, « *Les ruchers collectifs et privés localisés dans les territoires voisins de Rutshuru et des Masisi ont, eux, été victimes de la prolifération de la cendre toxique. Il y a eu aussi de nombreux pillages mais le rucher pédagogique de Kimoka a été épargné.* » (Gervais).

Concrètement, ce sont plus de 400 apiculteurs sur 800 qui ont été impactés directement ou indirectement par l'éruption, soit la moitié. **La perte matérielle du rucher pédagogique de Kibati s'élève environ à 2.000 Euros**, sans compter la perte du terrain (jardin d'abeilles), impossible à réhabiliter. **Les 211 ruches calcinées citées par Delphin représentent une perte matérielle directe de 3.575 euros.**

À cela, il faut ajouter la perte de revenus liée à la prochaine récolte de miel, prévue en août, par les 400 apiculteurs impactés. Difficile d'évaluer cette perte de revenus avec précision : 10 litres de miel à 5 dollars pour les uns (50 dollars), 50 litres de miel pour d'autres (250 dollars), voire plus. Mais il est certain que la perte de revenus est considérable : sur base des chiffres ci-dessus, si la moitié des apiculteurs ont perdu 10 litres de miel et l'autre moitié 50 litres, on arrive à une perte totale de 60.000 Euros... !

PAEDE et RACOD rassemblent leurs efforts pour relancer l'activité apicole dans la zone et souhaitent appuyer les apiculteurs sinistrés.



Le rucher de Kibati, avant l'éruption.



Après l'éruption

L'urgence, aujourd'hui, est de réhabiliter le rucher pédagogique de Kibati et de fournir un Kit de relance apicole auprès des 50 apiculteurs.trices les plus impacté.e.s par la situation.

MMH vous propose de participer à la levée de fonds que nous organisons afin de les soutenir.

Objectif : récolter 6.000 Euros !

- **Parrainez un.e apiculteur.trice** en lui offrant 1 kit apicole de relance d'une valeur de 80 Euros comprenant une ruche moderne en bois à barrettes (Kenya ou La Grande), une ruche locale, ainsi qu'une tenue de protection ;
- **Parrainez le rucher de Kibati** en faisant un don de la valeur que vous souhaitez.

Tout don de 40 Euros ou plus vous donne droit à une attestation fiscale (voir la dernière page de ce Mayazine).

Pour obtenir des informations plus récentes sur la situation de nos partenaires, rendez-vous sur la page Facebook de MMH. Vous y trouverez des photos et témoignages de notre collègue, Guy Massart, qui s'est rendu sur place pendant la première quinzaine de juillet 2021, juste après le bouclage de notre Mayazine.

LA VILLE DE LIÈGE CANDIDATE AU TITRE DE COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE !

Le Conseil communal de la Ville de Liège s'est engagé depuis un moment pour obtenir le titre de « Commune du commerce équitable » et rejoindre les 14 communes déjà titrées en province de Liège. On peut trouver dans notre ville une variété grandissante de produits issus du commerce équitable aussi bien dans des petits commerces locaux que dans des grandes surfaces. De nombreux établissements Horeca offrent un café, un thé ou un repas, préparés avec des ingrédients équitables et/ou locaux. D'autres commerces proposent des produits équitables non-alimentaires comme du textile et des produits cosmétiques.

Pour que la ville de Liège puisse rejoindre les 2.000 communes déjà titrées dans le monde, un comité

de pilotage diversifié et représentatif des acteurs locaux s'est mis en place avec le but de remplir les 6 critères définis par la campagne pour obtenir le titre.

Le comité compte finaliser prochainement le dossier de candidature de la ville de Liège. Si tout se passe bien, la cérémonie officielle de remise du titre à la Ville de Liège aura lieu début octobre 2021, lors du lancement de « La semaine du commerce équitable ». Ce sera l'occasion de rassembler une nouvelle fois les Liégeois.es autour du commerce équitable et de mettre en avant des acteurs locaux engagés, qui ont volontairement accepté de participer à cette campagne. Nous vous donnons déjà rendez-vous au début du mois d'octobre !

Plus d'info sur la Campagne Du Commerce Équitable :

www.cdce.be & www.facebook.com/CommunesDuCommerceEquitable/

WEBINAIRE LE MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

La recherche-action sur différents modèles de ruches : un outil de développement durable pour l'apiculture en Afrique ?

SOUTENIR L'APICULTURE a souvent été considéré comme « un moyen rapide de sortir les populations rurales de la pauvreté et de veiller à l'environnement ». Cela s'est souvent résumé à former, durant quelques jours, des apiculteurs à l'utilisation d'un modèle de ruche dit « moderne » inexistant sur le territoire auparavant. Quel est le résultat de toutes ces années de soutien ? Les apiculteurs ont-ils adhéré à ce modèle d'apiculture ? Le Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS), du Burkina Faso et de Suisse, nous expliquera comment cet engouement du monde du développement pour l'apiculture a contribué à transformer durablement les pratiques apicoles dans les pays ciblés par l'aide internationale (étude ethnographique, cas du Burkina Faso).

Aujourd'hui, nous parlons de plus en plus de recherche-action.

Qu'est-ce que la recherche-action ? Il n'y a pas une mais plusieurs recherches-actions possibles, bien sûr ! A quels critères répondent-elles ? Pourquoi expérimenter différents modèles de ruche ? Correspondent-elles



Ruche longiforme en écorce-RDC-Parc de la Garamba-2019

au contexte local et aux besoins des apiculteurs ? Et le bien-être des abeilles, dans tout cela ?

C'est ce que nous allons analyser en détails lors du Webinaire organisé par Beekeeping Network North-South (BNNS), en collaboration avec la plate-forme TECA de la FAO. Celui-ci aura lieu le mardi **28 septembre 2021** et accueillera des experts actifs dans différents pays africains, dont les partenaires d'ApiFlorDev¹ et de MMH en Répu-

blique Démocratique du Congo et au Cameroun, le CEAS² du Burkina Faso, ainsi qu'un expert de l'entreprise ROBEEC³ qui a étudié l'abeille *adansonii* et développé un modèle de ruche adaptée à celle-ci. Ce webinaire d'une durée de 2h30 sera animé par des capsules vidéo, des témoignages ainsi qu'un échange autour de la question.

Retrouvez le lien du webinaire sur le site web de MMH (maya.be) ! Nous vous y attendons nombreux !



¹ <https://www.apiflordev.org> ² <http://www.ceas-burkina.org> ³ <https://www.projects.rw/ROBEEC/>

JOURNÉE NORD-SUD 2021 LE DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021

OUVERTURE DU CYCLE DE CONFÉRENCES SUR L'APICULTURE DURABLE CO-ORGANISÉ PAR MIEL MAYA HONING ET LE CARI

Le Webinaire de 2020 sur l'apiculture durable¹ a été un franc succès ! C'est pourquoi nous allons poursuivre sur cette lancée en organisant dorénavant les prochaines Journées Nord-Sud sous forme de visioconférences, sous un mode dynamique, participatif et interactif : présentation de capsules-vidéos, échanges sous forme de questions-réponses, sondages en ligne, avec publication des résultats en temps réel.

La technologie numérique ne connaissant pas de frontières, que ce soit au niveau géographique ou au niveau de l'emploi des langues, ces conférences seront ouvertes à des intervenant.e.s et des participant.e.s des cinq continents,

avec une traduction simultanée en quatre langues : français, néerlandais, anglais et espagnol.

Le sujet de l'apiculture durable est large et le webinaire de 2020 est loin d'en avoir fait le tour, d'autant plus qu'il n'existe pas de définition de l'apiculture durable et que les pratiques sont très différentes d'un continent à l'autre.

Nous avons donc opté pour organiser un cycle de conférences annuelles, étalé sur six années, de 2021 à 2026, sur les sujets suivants : la reine ; l'alimentation et le nourrissage ; l'immunité de l'abeille et sa résilience ; les différents modèles d'apiculture, dont les types

de ruches constituent un des éléments ; le bien-être de l'abeille. Cet ordre chronologique est donné à titre indicatif. La dernière conférence, en 2026, tentera de faire une synthèse de tous ces sujets et d'esquisser une vision globale de l'apiculture durable.

Lors de la conférence de 2021, consacrée à la reine, nous ferons le tour des différentes techniques et pratiques qui posent question, du point de vue de l'apiculture durable : l'insémination artificielle ; la suppression des reines moins performantes ; le remplacement systématique ; la gestion de l'essaimage ; les modes de sélection et d'élevage ; l'origine des reines ; les aspects culturels.

Programme provisoire du Webinaire du 28 novembre 2021

Le Programme définitif sera publié au début du mois d'octobre sur les sites du Cari (cari.be) et de MMH (maya.be), ainsi que sur le site asaali.net. Les inscriptions seront ouvertes à ce moment-là : elles seront gratuites.

Le webinaire comprendra deux sessions d'environ deux heures, entrecoupées par la pause midi (heure belge).

La première session vous fera voyager dans les cinq continents, avec

la présentation de capsules-vidéos d'apiculteurs.trices qui vous feront part de leur pratique de gestion des reines. Un moment de questions-réponses sera prévu après chaque capsule vidéo. Vous pourrez poser votre question dans une des quatre langues mentionnées.

La seconde session débutera par la présentation de capsules-vidéos réalisées par quatre expert.e.s dans les domaines de l'insémination artificielle, de l'élevage, des aspects sanitaires

et du marché mondial des reines. Une table ronde constituée d'un.e modérateur.trice et de cinq panélistes, originaires des différents continents, et représentatifs.tives de la diversité culturelle, réagiront sur ces capsules-vidéo selon leur ressenti, avec une approche centrée sur la durabilité. La parole sera ensuite donnée au public.

¹ Les comptes-rendus des débats de la table ronde ont été publiés dans notre Mayazine n°39.

À RÉSERVER DANS VOTRE AGENDA !



Mardi 28 septembre 2021

LA RECHERCHE-ACTION SUR LES DIFFÉRENTS MODÈLES DE RUCHES EN AFRIQUE.

Webinaire organisé par Beekeeping Network North-South (BNNS), en collaboration avec la plate-forme TECA, de la FAO.



Plus d'info à la page 26 de ce Mayazine.
Inscription : via www.maya.be

Dimanche 28 novembre 2021

JOURNÉE NORD-SUD LA REINE ET L'APICULTURE DURABLE.

Poursuite de la réflexion entamée lors de la Journée Nord-Sud de 2020 sur l'apiculture durable

Webinaire organisé par le Cari et Miel Maya Honing.



Plus d'info à la page 27 de ce Mayazine.
Inscription (à partir du 1^{er} octobre) via www.asaali.net, www.maya.be
et www.cari.be



Camp de personnes déplacées suite à l'éruption du volcan Nyiragongo, à Goma (Kivu, RDC), dans la nuit du 22 au 23 mai 2021. Voir l'article en page 24, sur les apiculteurs victimes de l'éruption.

DONS

Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 40 € par an (versé en une ou plusieurs fois).

Compte bancaire :
IBAN BE25 0689 0283 3082
Code BIC : GKCCBEBB

Pour tout versement de 40 €, vous recevrez une attestation fiscale qui vous permettra de déduire votre don de vos revenus : c'est votre avantage fiscal. Celui-ci ne dépend pas des revenus et est identique pour tous les donateurs. Il consiste en une réduction d'impôt de 45% sur le montant donné.

Les projets exécutés par MMH sont financés par la coopération belge, au niveau fédéral (programmes Bolivie et Cameroun) et au niveau régional via le WBI (projets Rwanda et Nord-Kivu).

Les subsides reçus s'élèvent respectivement à 80% et 90% du budget approuvé, pour les niveaux fédéral et régional.

Nous devons donc financer le solde. Comment ? Via notre participation à l'opération 11.11.11, en novembre de chaque année, et par les dons reçus, MMH étant reconnue pour délivrer des attestations fiscales.

La réalisation de ce Mayazine et des projets est possible grâce aux financements de :



Art. 4 Loi 8.12.92 – Arr. Min. 18.03.93. Miel Maya Honing asbl gère de manière autonome une base de données automatisée afin d'enregistrer les données concernant la gestion des relations avec ses donateurs et sympathisants. Vous avez le droit de demander toutes les données vous concernant et de les faire modifier le cas échéant.